

Rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds

Portefeuille canadien d'obligations d'entreprise BMO Harris

Période close le 31 décembre 2011

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais ne contient pas les états financiers annuels complets du Portefeuille. Si les états financiers annuels n'accompagnent pas le présent rapport, vous pouvez en obtenir un exemplaire gratuitement, sur demande, en communiquant avec nous au 1 800 844-6442, par courriel à contact.centre@bmonb.com, en nous écrivant à BMO Harris Gestion de placements inc., 1 First Canadian Place, 100 King Street W., 9^e étage, Toronto (Ontario) M5X 1H3, ou en consultant notre site Internet à l'adresse www.bmobanqueprivéeharris.com ou celui de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Vous pouvez également obtenir de cette façon un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de vote par procuration et de l'information trimestrielle sur le Portefeuille.

Analyse du rendement par la direction

BMO Harris Gestion de placements inc. (« BHGPI »), le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Portefeuille canadien d'obligations d'entreprise BMO Harris (le « Portefeuille »), veille à la gestion des activités, aux placements et à l'administration des Portefeuilles privés BMO Harris, et a recours aux services de BMO Gestion d'actifs inc. à titre de sous-conseiller du Portefeuille.

Objectif et stratégie de placement

Le Portefeuille a pour objectif de produire un rendement supérieur par une combinaison de revenu d'intérêts et de croissance du capital tout en préservant le capital. Le Portefeuille investit essentiellement dans des titres à revenu fixe de haute qualité ayant une échéance de plus d'un an, notamment des obligations et débetures émises par des sociétés canadiennes.

Pour atteindre les objectifs de placement du Portefeuille, le sous-conseiller choisit une variété d'échéances en fonction des perspectives des taux d'intérêt et détermine les placements ayant le meilleur potentiel pour le Portefeuille en analysant les notations de plusieurs émetteurs. Bien que la production de revenu soit importante, le conseiller peut également entreprendre de modifier la durée et la composition du Portefeuille en prévision de variations dans les taux d'intérêt afin de protéger ou d'accroître la valeur du capital.

Risque

Aucun changement important ayant une incidence sur le niveau de risque global associé aux placements dans le Portefeuille n'est intervenu au cours de la période. Les risques de ce Portefeuille demeurent tels qu'ils sont décrits dans le plus récent prospectus simplifié du Portefeuille ou ses modifications.

Résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, le Portefeuille canadien d'obligations d'entreprise BMO Harris a enregistré un rendement de 7,2 %, après déduction des frais.

Par comparaison, l'indice de référence (l'indice universel des obligations de sociétés DEX) a inscrit un rendement total de 8,2 %.

Les obligations de sociétés ont enregistré des rendements inférieurs à ceux des obligations du gouvernement du Canada de même échéance, en raison de l'incertitude concernant l'économie mondiale, du risque d'un fort ralentissement de l'économie chinoise et celui que certains pays membres de l'Union européenne éprouvent de graves difficultés économiques et financières. Autrement dit, les écarts de taux des obligations de sociétés (soit la prime que les émetteurs doivent payer par rapport aux obligations du gouvernement du Canada de même échéance, pour vendre leurs obligations) se sont élargis et les émetteurs ont dû payer une prime plus élevée pour inciter les investisseurs à acheter leurs titres.

Portefeuille canadien d'obligations d'entreprise BMO Harris

Les pressions exercées sur les écarts de taux des obligations de sociétés se sont surtout fait sentir du côté des titres de qualité inférieure : ainsi, les écarts de taux des obligations notées BBB se sont élargis davantage que ceux des titres notés AA. L'orientation défensive du Portefeuille était attribuable à la conviction du sous-conseiller, selon qui les investisseurs n'étaient pas suffisamment rémunérés pour leurs placements dans les titres de sociétés. Au cours de l'exercice, le Portefeuille sous-pondérait les obligations de sociétés par rapport à l'indice de référence et privilégiait celles dont la qualité du crédit moyenne était supérieure à celle de l'indice (par exemple, le Portefeuille misait sur les obligations notées A plutôt que sur celles notées BBB). L'orientation défensive du Portefeuille à l'égard des obligations de sociétés a favorisé le rendement relatif, étant donné que les écarts de ces titres se sont élargis et que les obligations du gouvernement du Canada ont enregistré de meilleurs rendements.

Outre la qualité du crédit, la sensibilité aux taux d'intérêt (duration) d'un portefeuille d'obligations de sociétés doit aussi être prise en compte. Au cours de l'exercice, le sous-conseiller craignait que des taux d'intérêt peu élevés inciteraient les investisseurs à négliger les obligations, ce qui provoquerait l'augmentation des taux. En raison de la hausse prévue des taux d'intérêt, le sous-conseiller a conservé une pondération inférieure à celle de l'indice. Cependant, la ruée vers les titres de qualité qui a causé l'élargissement des écarts de taux des obligations de sociétés a aussi incité les investisseurs à se tourner vers les obligations du gouvernement du Canada, jugées plus sûres. L'accent mis sur les titres de qualité a fait baisser les taux, de sorte que la duration du Portefeuille (inférieure à celle de l'indice de référence) a nui au rendement.

Pour de plus amples renseignements sur le rendement et la composition du Portefeuille à long terme, veuillez consulter les rubriques « Rendement passé » et « Aperçu du portefeuille de placements » du présent document.

Événements récents

Le sous-conseiller est d'avis que les écarts de taux des obligations de sociétés demeurent à des niveaux qui suscitent la prudence. Ces écarts de taux se sont élargis l'an dernier, mais ils restent relativement minces par rapport à leurs niveaux historiques.

Le niveau de volatilité sur le marché conforte l'idée selon laquelle les investisseurs font preuve d'une certaine insouciance à l'égard du risque et sous-évaluent celui-ci. Autrement dit, ils prêtent à trop bon prix aux sociétés émettrices (les écarts de taux sont trop minces). Par conséquent, le sous-conseiller conservera l'orientation défensive du Portefeuille en sous-pondérant les obligations de sociétés par rapport à l'indice de référence et privilégiera celles dont la qualité du crédit moyenne est supérieure à celle de l'indice. Il pourra ainsi accroître la proportion du Portefeuille en obligations de sociétés et en réduire la qualité de crédit lorsque les investisseurs évalueront correctement le risque (c'est-à-dire lorsque les écarts de taux des obligations de sociétés se seront suffisamment élargis par rapport aux obligations de référence du gouvernement du Canada pour en justifier l'achat).

Comme nous le mentionnions plus tôt, avant d'investir dans les obligations de sociétés, les investisseurs doivent tenir compte des prévisions à l'égard des taux d'intérêt et de la solvabilité perçue des émetteurs de titres de créance. Par conséquent, le sous-conseiller est d'avis que les faibles rendements inciteront les investisseurs à se détourner du marché obligataire dans son ensemble et que les taux d'intérêt subiront de modestes pressions à la hausse. Il maintiendra la duration du Portefeuille au-dessous de celle de l'indice afin d'atténuer l'incidence d'une hausse modeste des taux d'intérêt en 2012.

Passage aux Normes internationales d'information financière
En mars 2011, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») du Canada a modifié l'exigence selon laquelle toutes les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public sont tenues de préparer leurs états financiers selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), permettant ainsi aux sociétés de placement, dont font partie les fonds d'investissement, de reporter l'adoption des IFRS. Le 12 décembre 2011, le CNC a décidé de reporter d'une autre année l'adoption obligatoire des IFRS, qui s'appliqueraient alors aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Portefeuille canadien d'obligations d'entreprise BMO Harris

Le report de la date d'application obligatoire des IFRS au 1^{er} janvier 2014 vise à éviter que les sociétés d'investissement et les fonds distincts des entreprises d'assurance vie canadiens aient à modifier leur traitement comptable actuel pour les entités dans lesquelles ils détiennent des participations leur donnant le contrôle, en attendant que l'IASB parachève son projet de norme sur les entités d'investissement. Le CNC continuera de surveiller la nécessité de revoir la date d'application obligatoire des IFRS pour ces entités. Selon les IFRS actuelles, les sociétés de placement sont tenues de consolider les placements dont elles détiennent le contrôle. L'IASB a publié un exposé-sondage qui propose d'exonérer les entités admissibles à titre d'entités d'investissement de la consolidation des placements dont elles détiennent le contrôle et qui exige que ces entités comptabilisent, sauf en cas de rares exceptions, l'ensemble de leurs placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Cet exposé-sondage est toujours à l'étude. Les principes comptables généralement reconnus du Canada permettent aux sociétés de placement de comptabiliser leurs placements à leur juste valeur, qu'elles en détiennent ou non le contrôle.

Le Portefeuille a décidé de ne pas procéder à l'adoption anticipée des IFRS et, par conséquent, il appliquera ces normes à compter du 1^{er} janvier 2014. Le Portefeuille prévoit présenter ses résultats financiers pour le semestre clos le 30 juin 2014 selon les IFRS. Le Portefeuille fournira également des données comparatives présentées selon les IFRS, y compris un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2013. Il est possible que le CNC modifie de nouveau la date d'adoption des IFRS pour les sociétés de placement.

Le gestionnaire n'a pas constaté de changement susceptible d'avoir une incidence sur la valeur liquidative par part à la suite du passage aux IFRS. Cette interprétation est toutefois sujette à changement à mesure que le gestionnaire progressera dans son évaluation des divergences potentielles entre les IFRS et les normes actuelles et que l'IASB publiera de nouvelles normes avant l'adoption des IFRS par le Portefeuille. La norme IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* pourrait exiger que les capitaux propres soient classés à titre de passif à l'état de l'actif net du Portefeuille, à moins que certaines conditions ne soient réunies. Le gestionnaire examine actuellement la structure de propriété des parts du Portefeuille pour confirmer le classement.

Opérations entre apparentés

La Société de fiducie BMO, filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque de Montréal, est le fiduciaire du Portefeuille tandis que BMO Harris Gestion de placements inc. en est le gestionnaire. De temps à autre, BMO Harris Gestion de placements inc. peut conclure, au nom du Portefeuille, des opérations ou des accords avec d'autres membres de BMO Groupe financier ou certaines autres personnes ou sociétés apparentées ou liées au Portefeuille (des « apparentés »).

Gestionnaire de portefeuille

BMO Harris Gestion de placements inc. a retenu les services de BMO Gestion d'actifs inc. (« BMO GA »), un apparenté, pour fournir des conseils en placement et prendre des décisions de placement en ce qui a trait au portefeuille de placements du Portefeuille. BMO GA reçoit mensuellement des honoraires de conseiller en valeurs dont le montant est fonction de l'actif sous gestion. BMO GA est rémunérée par BMO Harris Gestion de placements inc., et non par le Portefeuille.

Achat et vente de titres

Placements dans des titres de créance non gouvernementaux pour lesquels BMO Nesbitt Burns Inc. a agi à titre de preneur ferme et opérations sur titres de créance avec BMO Nesbitt Burns Inc. comme contrepartiste
Au cours de la période, BHGPI s'est fondée sur l'approbation et les directives permanentes du comité d'examen indépendant (le « CEI ») du Portefeuille en ce qui concerne les opérations entre apparentés suivantes :

- a) les placements dans une catégorie de titres de créance non gouvernementaux d'un émetteur pendant la période de placement de ces titres auprès du public ou pendant la période de 60 jours suivant la période de placement où BMO Nesbitt Burns Inc. (NBI), membre du groupe de BHGPI, a agi à titre de preneur ferme dans le cadre du placement de ces titres;
- b) les opérations sur titres de créance sur le marché secondaire avec BMO Nesbitt Burns Inc., membre du groupe de BHGPI, comme contrepartiste (chaque opération étant une « opération entre apparentés »).

Portefeuille canadien d'obligations d'entreprise BMO Harris

Conformément à l'approbation et aux directives permanentes du CEI, lorsqu'ils décident de faire en sorte que le Portefeuille effectue une opération entre apparentés, BHGPI et le gestionnaire de placements du Portefeuille doivent respecter les politiques et procédures écrites de BHGPI qui régissent l'opération entre apparentés, et faire périodiquement rapport au CEI, précisant chaque cas où BHGPI ou le gestionnaire de placements se sont fondés sur les directives permanentes du CEI et leur respect ou non-respect des politiques et des procédures en vigueur. La politique et les procédures visent notamment à assurer que l'opération entre apparentés i) est effectuée sans aucune influence de NBI, des membres de son groupe ou sociétés associées à son groupe, et ne tient compte d'aucune considération se rapportant à NBI, aux membres de son groupe ou sociétés associées à son groupe; ii) correspond à l'appréciation commerciale faite par le conseiller de placements sans influence de considérations autres que l'intérêt du Portefeuille; et iii) procure un rendement juste et raisonnable pour le Portefeuille.

Frais de gestion de patrimoine

Les parts du Portefeuille sont offertes uniquement par l'entremise des services de gestion de patrimoine de BMO Groupe financier. La Société de fiducie BMO (le « fiduciaire »), un apparenté, impute des frais annuels à chaque investisseur pour les services de gestion de patrimoine offerts par l'entremise de BMO Groupe financier. Les frais annuels pour ces services sont calculés selon un barème dégressif – de 1,95 % à 0,20 % – qui varie selon le type et la taille du portefeuille de placements de l'investisseur. Le montant réel des frais de gestion de placement imputés à l'investisseur est déterminé en fonction du barème des frais contenu dans l'énoncé de politique de placement qui lui a été remis en même temps que la convention de gestion des placements intervenue entre l'investisseur, le fiduciaire et BMO Harris Gestion de placements inc. Les frais sont payés directement par l'investisseur au fiduciaire. Le fiduciaire peut rémunérer les institutions financières et les représentants inscrits de BMO Groupe financier pour les recommandations de clients aux services de gestion de patrimoine.

Services aux porteurs de parts

Des apparentés fournissent certaines installations et certains services au Portefeuille. La Société de fiducie BMO est le fiduciaire et BMO GA, l'agent chargé de la tenue des registres du Portefeuille. La Société de fiducie BMO et BMO GA sont rémunérées par le Portefeuille pour les services administratifs et de garde qu'elles fournissent. Les services administratifs comprennent la comptabilité par fonds, la tenue de livres et le traitement des ordres d'achat ou de rachat. Les frais imputés au Portefeuille pendant la période s'établissent comme suit :

	2011 (en milliers de dollars)	2010 (en milliers de dollars)
Services aux porteurs de parts	88	83

Frais de gestion

Aucuns frais de gestion ne sont imputés au Portefeuille. Le fiduciaire reçoit des honoraires annuels des investisseurs pour les services de gestion de patrimoine offerts par l'entremise de BMO Groupe financier.

Portefeuille canadien d'obligations d'entreprise BMO Harris

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état des principales données financières concernant le Portefeuille et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les périodes indiquées.

Actif net par part du Portefeuille ¹⁾	Périodes closes les 31 décembre				
	2011	2010	2009	2008	2007
Actif net au début de la période	\$ 10,40	10,22	9,68	10,24	10,50
Augmentation (diminution) liée aux activités :					
Total des produits	\$ 0,49	0,51	0,45	0,52	0,52
Total des charges	\$ (0,00)	(0,00)	(0,01)	(0,01)	(0,01)
Gains (pertes) réalisés de la période	\$ 0,01	(0,02)	(0,09)	(0,02)	(0,09)
Gains (pertes) non réalisés de la période	\$ 0,24	0,20	0,58	(0,56)	(0,18)
Augmentation (diminution) totale liée aux activités ²⁾	\$ 0,74	0,69	0,93	(0,07)	0,24
Distributions :					
revenu de placement (hors dividendes)	\$ 0,49	0,51	0,42	0,51	0,48
dividendes	\$ —	—	—	—	—
gains en capital	\$ —	—	—	—	—
Remboursement de capital	\$ 0,00	—	0,00	—	0,00
Distributions annuelles totales ³⁾	\$ 0,49	0,51	0,42	0,51	0,48
Actif net à la fin de la période	\$ 10,65	10,40	10,22	9,68	10,24

¹⁾ Ces données sont tirées des états financiers annuels audités. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement des cours des titres du Portefeuille. Les notes annexes du Portefeuille contiennent une explication de ces écarts.

²⁾ L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation à la date considérée. L'augmentation ou la diminution liée aux activités est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période. Ce tableau ne doit pas être interprété comme un rapprochement de l'actif net par part entre le début et la fin de la période.

³⁾ Les distributions ont été versées en espèces ou réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, ou les deux, le cas échéant.

Ratios et données supplémentaires	Périodes closes les 31 décembre				
	2011	2010	2009	2008	2007
Valeur liquidative totale (en milliers de dollars) ¹⁾	\$ 306 432	283 582	299 161	195 056	197 508
Nombre de parts en circulation (en milliers) ¹⁾	28 769	27 256	29 282	20 141	19 285
Ratio des frais de gestion ²⁾	% 0,06	0,05	0,07	0,09	0,09
Ratio des frais de gestion avant renonciations ou prises en charge	% 0,06	0,05	0,07	0,09	0,09
Ratio des frais d'opérations ³⁾	% —	—	—	—	—
Taux de rotation du Portefeuille ⁴⁾	% 29,41	40,39	54,02	3,32	67,14
Valeur liquidative par part	\$ 10,65	10,40	10,22	9,68	10,24

¹⁾ Données au 31 décembre de la période indiquée.

²⁾ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges (hors commissions et autres coûts de transactions du Portefeuille) de la période indiquée; il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période.

³⁾ Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions et autres coûts de transactions du Portefeuille; il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période. Pour les périodes présentées ci-dessus, aucune commission ni aucun coût de transactions du portefeuille n'a été engagé par le Portefeuille. Par conséquent, le ratio des frais d'opérations pour la période a été de néant.

⁴⁾ Le taux de rotation des titres du Portefeuille indique dans quelle mesure le sous-conseiller en placement du Portefeuille gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le portefeuille achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le portefeuille sont élevés au cours de l'exercice, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un portefeuille.

Portefeuille canadien d'obligations d'entreprise BMO Harris

Rendement passé

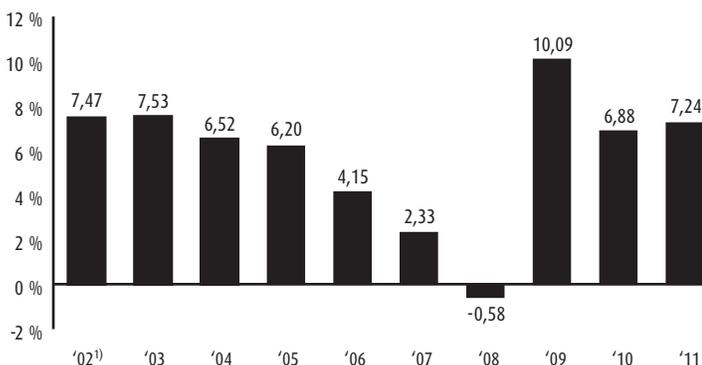
Généralités

Les données sur le rendement du Portefeuille supposent que les distributions effectuées au cours des périodes indiquées ont servi à acheter des parts additionnelles du Portefeuille et elles sont fondées sur la valeur liquidative du Portefeuille.

Les données sur le rendement ne tiennent pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou d'autres frais facultatifs qui auraient réduit le rendement, le cas échéant. Le rendement passé du Portefeuille n'est pas une garantie de son rendement futur.

Rendements annuels

Le graphique ci-dessous présente le rendement pour chacun des exercices indiqués. Il indique, en pourcentage, la variation à la hausse ou à la baisse, au dernier jour de chaque exercice, d'un placement effectué le premier jour de chaque exercice.



¹⁾ Pour la période du 1^{er} mars 2002 au 31 décembre 2002.

Rendements annuels composés

Le tableau suivant compare le rendement annuel composé passé du Portefeuille au rendement de l'indice des obligations de sociétés DEX, qui mesure le rendement total de toutes les obligations de sociétés canadiennes négociables notées BBB ou mieux et dont l'échéance est de plus d'un an.

	Un an %	Trois ans %	Cinq ans %	Dix ans %	Depuis l'établissement [§] %
Portefeuille canadien d'obligations d'entreprise BMO Harris [‡]	7,24	8,06	5,12	s. o.	5,84
Indice des obligations de sociétés DEX	8,24	10,54	6,62	s. o.	6,77

[‡] Le rendement du Portefeuille est présenté après déduction des frais; l'indice de référence ne comprend pas de frais de placement.

[§] Le Portefeuille a offert ses parts par voie de prospectus pour la première fois le 1^{er} mars 2002.

On trouvera à la section Résultats du présent rapport un commentaire sur le marché et des renseignements sur le rendement relatif du Portefeuille par rapport à son indice de référence.

Portefeuille canadien d'obligations d'entreprise BMO Harris

Aperçu du portefeuille de placements

au 31 décembre 2011

Répartition du portefeuille	% de la valeur liquidative	Les 25 principaux titres en portefeuille	% de la valeur liquidative
Obligations de sociétés	81,0	CI Financial Corporation, billets de premier rang non garantis, 3,300 %, 17 déc. 2012	1,3
Obligations d'État	12,3	Financière Sun Life inc., série B, billets de premier rang, non garantis, à taux fixe/variable, remboursables, 4,950 %, 1 ^{er} juin 2036	1,2
Titres du marché monétaire	3,5	Intact Corporation financière, série 1, billets à moyen terme, de premier rang non garantis, non subalternes, 5,410 %, 3 sept. 2019	1,2
Trésorerie/débiteurs/créditeurs	1,6	Banque Nationale du Canada, billets de dépôt, non garantis, 3,147 %, 11 févr. 2015	1,2
Titres adossés à des créances mobilières	1,6	Financière Sun Life inc., série A, billets à moyen terme, de premier rang non garantis, taux fixe/variable, remboursables, 4,800 %, 23 nov. 2035	1,1
Les 25 principaux titres en portefeuille	% de la valeur liquidative	NAV Canada, série 1997-2, fonds d'amortissement, 7,560 %, 1 ^{er} mars 2027	1,1
Gouvernement du Canada, 4,000 %, 1 ^{er} juin 2041	6,2	Corporation Financière Power, débetures non garanties, remboursables, 6,900 %, 11 mars 2033	1,1
Gouvernement du Canada, série A55, 8,000 %, 1 ^{er} juin 2023	5,5	Thomson Reuters Corporation, billets non garantis, non subalternes, 6,000 %, 31 mars 2016	1,1
Banque de Nouvelle-Écosse, billets de dépôt de premier rang, 4,560 %, 30 oct. 2013	5,1	Shaw Communications Inc., billets de premier rang, non garantis, remboursables, 7,500 %, 20 nov. 2013	1,1
Banque Toronto-Dominion, billets de dépôt, de premier rang non garantis, 4,854 %, 13 févr. 2013	3,9	TransAlta Corporation, billets à moyen terme, de premier rang non garantis, non subalternes, 6,450 %, 29 mai 2014	1,1
Banque Royale du Canada, billets de dépôt, de premier rang non garantis, non subalternes, 3,660 %, 25 janv. 2017	2,6	Bell Canada, série M-20, billets à moyen terme, non garantis, 4,850 %, 30 juin 2014	1,0
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, série 2000-1, billets à moyen terme, de premier rang garantis, 7,050 %, 12 juin 2030	2,2	Principaux titres en pourcentage de la valeur liquidative	51,0
Hydro One Inc., série 4, billets à moyen terme, non garantis, remboursables, 6,350 %, 31 janv. 2034	2,2	Valeur liquidative totale	306 432 388 \$
Banque Royale du Canada, billets de dépôt de premier rang, 4,710 %, 22 déc. 2014	1,8		
Banque Canadienne Impériale de Commerce, billets de dépôt non garantis, 3,400 %, 14 janv. 2016	1,7		
Gouvernement du Canada, bons du Trésor, 0,831 %, 29 mars 2012	1,6		
Trésorerie/débiteurs/créditeurs	1,6		
Banque Toronto-Dominion, billets à moyen terme, taux fixe/variable, subalternes, remboursables, 5,690 %, 3 juin 2018	1,5		
Enbridge Gas Distribution Inc., billets à moyen terme de premier rang non garantis, non subalternes, 5,160 %, 4 déc. 2017	1,3		
Banque Royale du Canada, billets de dépôt, de premier rang non garantis, non subalternes, 5,060 %, 17 juill. 2013	1,3		

L'aperçu du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées en permanence par le Portefeuille. Une mise à jour est disponible à la fin de chaque trimestre.

Gestionnaire

BMO Harris Gestion
de placements inc.
1 First Canadian Place
100 King St. W., 9^e étage
Toronto (Ontario) M5X 1H3

Fiduciaire

Société de fiducie BMO
1 First Canadian Place
100 King St. W., 9^e étage
Toronto (Ontario) M5X 1H3

^{MD} « BMO (le médaillon contenant le M souligné) Banque privée Harris » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence. BMO Banque privée Harris fait partie de BMO Groupe financier. Les services bancaires sont offerts par la Banque de Montréal. Les services de gestion de portefeuille sont offerts par BMO Harris Gestion de placements inc., une filiale indirecte de la Banque de Montréal. Les services administratifs ainsi que les services en matière successorale, fiduciaire et fiscale, de planification et de garde de valeurs sont offerts par la Société de fiducie BMO, une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal.

Le présent document peut contenir des déclarations prospectives portant sur des événements, résultats, circonstances, rendements ou attentes futurs prévus qui ne correspondent pas à des faits historiques mais plutôt à nos opinions au sujet d'événements futurs. De par leur nature, les déclarations prospectives nécessitent des hypothèses de notre part et comportent des incertitudes et des risques inhérents. Il existe un risque important que les prédictions et autres déclarations prospectives se révèlent inexactes. Nous avertissons les lecteurs du présent document de ne pas se fier indûment à nos déclarations prospectives, car un certain nombre de facteurs pourraient entraîner un écart important entre les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs et les objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés ou implicites dans les déclarations prospectives. Il pourrait y avoir un écart important entre les résultats réels et les attentes de la direction, telles qu'elles sont formulées dans ces déclarations prospectives, pour diverses raisons, parmi lesquelles les conditions du marché et de l'économie en général, les taux d'intérêt, l'évolution de la réglementation et de la législation, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et commerciaux où le Portefeuille peut investir et les risques décrits en détail dans le prospectus simplifié des Portefeuilles privés BMO Harris. Nous avertissons les lecteurs que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive et que, lorsqu'ils s'appuient sur des déclarations prospectives pour prendre des décisions concernant un placement dans le Portefeuille, les investisseurs et autres personnes doivent examiner attentivement ces facteurs, ainsi que les autres incertitudes et événements possibles, et tenir compte de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives. Étant donné l'incidence possible de ces facteurs, BMO Harris Gestion de placements inc. ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser des déclarations prospectives, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres circonstances, et dénie expressément toute intention ou obligation de le faire sauf si la loi applicable l'y oblige.

www.bmobanqueprivéeharris.com

(12/11)